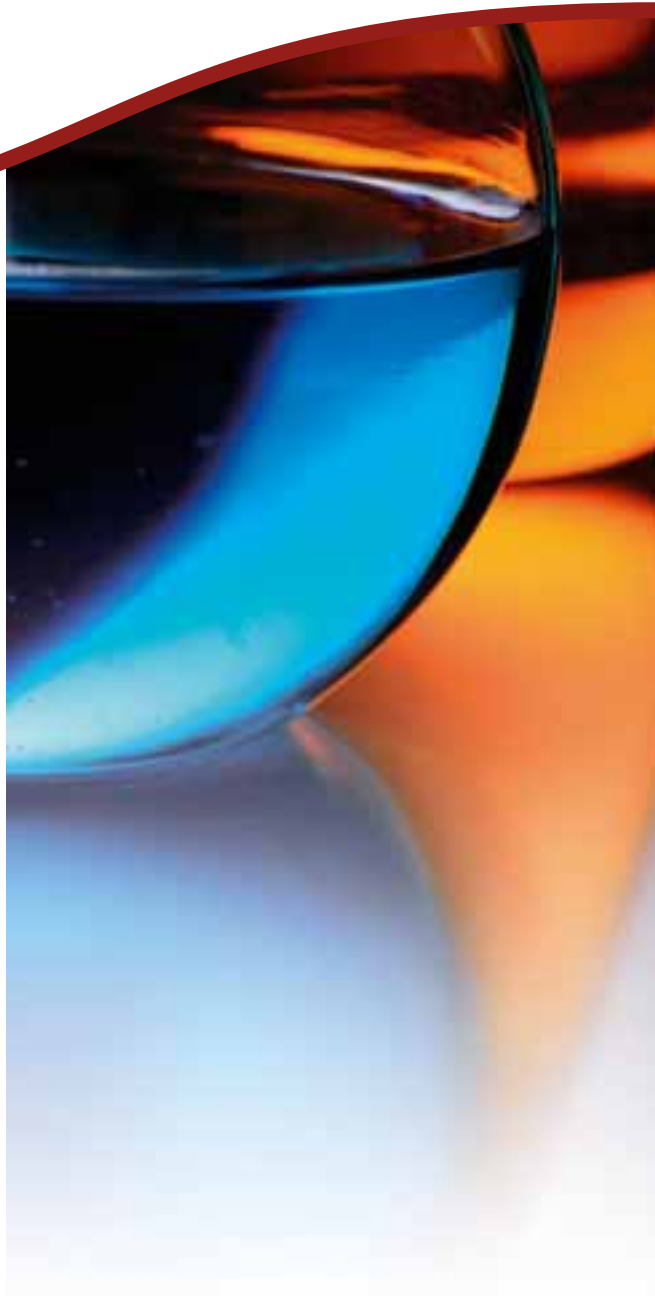


Cardif Multi-Plus 3

BULLETIN D'ADHÉSION



L'ASSURANCE D'ÊTRE PROCHES



CARDIF

Une société de BNP PARIBAS

N° de client Cardif

UFEP : Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
 Siège social : 29, rue La Pérouse - 75116 Paris
CARDIF Assurance Vie : Entreprise régie par le Code des assurances
 S.A. au capital de 490 824 112 € - 732 028 154 RCS Paris
 Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16
 Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex
 Tél. 01 41 42 83 00
 Autorité de Contrôle des Assurances
 et des Mutuelles 61, rue Taitbout - 75009 Paris

Cardif Multi-Plus 3

Contrat collectif d'assurance sur la vie en euros et en unités de compte

Références du correspondant Cardif

Nom Numéro
 Adresse Code Postal

Identité de l'adhérent (données obligatoires)

Adhérent M. Mme Mlle

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Adresse

Code postal Ville
 Pays
 Tél. personnel
 Tél. portable
 Tél. prof.
 e-mail :
 Né(e) le
 à Dép./Pays

Nationalité
 Profession (si retraité ou inactif, ancienne fonction exercée)
 Secteur d'activité

Situation de famille
 célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) PACSé(e)
 Si marié(e), régime matrimonial
 Nom et prénom de l'époux (épouse) (suivi du nom de jeune fille)

pièce d'identité en cours de validité (loi du 12/07/90 sur le blanchiment des capitaux)
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 nature et n°

Co-adhérent le cas échéant M. Mme

(uniquement pour les époux mariés sous un régime communautaire et hors option PEP)

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Adresse

Code postal Ville
 Pays
 Tél. personnel
 Tél. portable
 Tél. prof.
 e-mail :
 Né(e) le
 à Dép./Pays

Nationalité
 Profession (si retraité ou inactif, ancienne fonction exercée)
 Secteur d'activité

pièce d'identité en cours de validité (loi du 12/07/90 sur le blanchiment des capitaux)
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 nature et n°

A renseigner uniquement en cas de co-adhésion

Dénouement Au 1^{er} décès Au 2^{ème} décès (uniquement pour les époux mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant)

Origine des fonds Si fonds propres, clause de réemploi OUI NON

Demande d'adhésion

Je demande à adhérer,

- à l'UFEP (Union Française d'Épargne et de Prévoyance, association loi 1901) moyennant un droit d'admission de 10 €,
- au contrat collectif Cardif Multi-Plus 3 souscrit par l'UFEP auprès de Cardif Assurance Vie pour une durée de ans (en années pleines, entre 8 et 30 ans), à défaut 30 ans.

Modalités des versements

Je souhaite effectuer :

un versement initial d'un montant de _____ € (minimum 1 500 € dans le cadre de la Gestion libre)
(minimum 50 000 € dans le cadre de l'option Mandat d'arbitrage)

et/ou

des versements réguliers
d'un montant de + _____ € par mois* trimestre semestre an
(minimum 75 €) (minimum 225 €) (minimum 450 €) (minimum 750 €)

Je verse mon droit d'admission de 10 € à l'UFEP + _____ 10 €
montant total du versement = _____ € (à régler par chèque bancaire ou postal libellé **exclusivement** à l'ordre de **Cardif**)

Mes versements réguliers suivants seront prélevés automatiquement sur mon compte bancaire ou postal dont les références figurent sur l'autorisation de prélèvements ci-jointe que j'ai complétée. Je pourrai à tout moment effectuer des versements complémentaires d'un montant minimum de 750 €.

**Les versements réguliers mensuels ne sont pas disponibles dans le cadre de l'option Mandat d'arbitrage.*

Répartition des versements

Je choisis la Gestion libre

Je demande que mon versement initial et mes versements ultérieurs soient répartis comme indiqué ci-après. La liste des supports éligibles à mon contrat est spécifiée dans l'annexe à la Notice.

Les codes ISIN et les libellés des unités de compte doivent impérativement être renseignés.

Si le total de la répartition est inférieur à 100%, la part représentant le complément est affectée au fonds en euros.

Dans un souci de diversification, nous vous recommandons de ne pas dépasser 25% par unité de compte dans les classes "Tonique" et "Offensif".

Vous pouvez répartir vos versements entre les trois classes d'unités de compte suivante :

"Modéré" (M) avec une orientation de gestion prudente et un rendement limité compte tenu d'une prise de risque très réduite.

"Tonique" (T) avec une orientation de gestion équilibrée, à tendance dynamique.

"Offensif" (O) une orientation de gestion offensive avec une volatilité très élevée.

UNITÉS DE COMPTE		Libellés	Versement initial	Versements réguliers
Offensif				
Code ISIN				
Tonique				
Code ISIN				
Modéré				
Code ISIN				
FONDS EN EUROS				
TOTAL			100%	100%

** Choix limité aux unités de compte disponibles sur les contrats.*

Je choisis l'option Mandat d'arbitrage

Le Mandat d'Arbitrage est accessible uniquement au sein de Cardif Multi-Plus 3.

Mon versement initial et mes versements réguliers seront affectés temporairement à l'unité de compte Cardif Monétaire 2, jusqu'à la mise en oeuvre du Mandat d'arbitrage.

Je reporte l'objectif de gestion choisi dans le Mandat d'arbitrage

Objectif Régulier Objectif Équilibre Objectif Offensif Objectif Patrimoine

En cas d'annulation de l'option Mandat d'arbitrage, mon versement initial et mes versements réguliers resteront affectés à l'unité de compte Cardif Monétaire 2.

Bénéficiaires

Au terme de mon adhésion au contrat Cardif Multi-Plus 3, la valeur de rachat me sera versée à ma demande.

En cas de décès avant le terme de mon adhésion et à défaut de désignation valable à la date du décès, les capitaux seront versés à mon conjoint à la date du décès, à défaut à mes enfants vivants ou représentés, à défaut à mes héritiers.

Pour la co-adhésion avec dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-adhérents, les capitaux décès seront versés au co-adhérent survivant à la date du décès, à défaut aux enfants vivants ou représentés des co-adhérents, à défaut aux héritiers des co-adhérents.

Pour la co-adhésion avec dénouement au 2^{ème} décès : en cas de décès du dernier co-adhérent, les capitaux décès seront versés aux enfants vivants ou représentés des co-adhérents, à défaut aux héritiers des co-adhérents.

1 - Je désigne ci-dessous le(s) bénéficiaire(s) suivant(s), à défaut mes héritiers. Indiquer les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, noms de jeune fille, adresses et parts :

2 - J'opte pour une clause bénéficiaire déposée chez un notaire :

Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la (les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire déposée chez Maître (nom, prénom, code postal de l'étude), à défaut à mes héritiers.

3 - Pour toute autre désignation, joindre une lettre datée et signée de l'adhérent, annexée au présent document.

En cas de démembrement, remplir les annexes "bénéficiaires" correspondantes.

Signature

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la Notice, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs. Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif en cas de mise en commun de moyens ou en vue de la présentation des produits et services gérés par ces sociétés, sauf si vous vous y opposez. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au service Relations Clientèles - Gestion Épargne - 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, préalablement à mon adhésion, de la Notice du contrat Cardif Multi-Plus 3, ainsi que pour chaque unité de compte choisie lors de mon adhésion : des caractéristiques principales ou du prospectus simplifié.

En choisissant l'option Mandat d'arbitrage, je reconnais avoir reçu les dispositions du Mandat d'arbitrage et ses annexes, ainsi qu'un modèle de lettre de renonciation au Mandat d'arbitrage.

J'atteste que je n'ai pas la nationalité et ne suis pas né(e) sur le territoire des États-Unis d'Amérique et que je ne suis pas détenteur(trice) d'une carte verte.

Je peux renoncer à mon adhésion au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du présent Bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 4 rue des Frères Caudron 92858 Rueil Malmaison Cedex. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre de renonciation inclus à l'article 4 de la Notice. Toutefois, si je n'ai pas reçu le Tableau des valeurs de rachat minimales personnalisées correspondant à la part du versement à l'adhésion affectée, le cas échéant, au fonds en euros, avant la signature du Bulletin d'adhésion, je peux renoncer à mon adhésion au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception dudit Tableau figurant dans l'attestation d'adhésion adressée par Cardif, et être remboursé intégralement.

Signature de l'adhérent*
ou du(des) représentant(s) légal(aux)
précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du co-adhérent* (le cas échéant)
précédée de la mention "lu et approuvé"

A _____

Le _____

* En cas de co-adhésion, les adhérents déclarent être bien informés que l'ensemble des opérations (désignation du (des) bénéficiaire(s), rachats, avances, sortie en rente, mandat d'arbitrage) liées à ce contrat d'assurance vie est soumis à leur co-signature.

Vous recevrez votre attestation d'adhésion au présent contrat au plus tard dans les 3 semaines à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Intermédiaires en assurance

Le contrat Cardif Multi-Plus 3 est distribué par des intermédiaires en assurance, dont l'activité est réglementée par les articles L 511-1 et suivants du Code des assurances.

Les intermédiaires en assurance doivent être immatriculés au registre des intermédiaires en assurance, tenu par l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS), dont le siège social est situé : 1, rue Jules-Lefebvre - 75 009 Paris. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.orias.fr.

En application des dispositions de l'article R 520-1 du Code des assurances, toute information spécifique relative à votre intermédiaire en assurance vous sera directement communiquée par celui-ci.

Vous pouvez vous adresser à votre intermédiaire en assurance en cas de contestation relative à son activité d'intermédiation en assurance.

Conformément à l'article L 310-12 du Code des assurances, l'intermédiaire en assurance est soumis, de par sa qualité, au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), située 61, rue Taitbout - 75 009 Paris.

N° de client Cardif

UFEP : Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
 Siège social : 29, rue La Pérouse - 75116 Paris
CARDIF Assurance Vie : Entreprise régie par le Code des assurances
 S.A. au capital de 490 824 112 € - 732 028 154 RCS Paris
 Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16
 Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex
 Tél. 01 41 42 83 00
 Autorité de Contrôle des Assurances
 et des Mutuelles 61, rue Taitbout - 75009 Paris

Cardif Multi-Plus 3

Contrat collectif d'assurance sur la vie en euros et en unités de compte

Références du correspondant Cardif

Nom Numéro
 Adresse Code Postal

Identité de l'adhérent (données obligatoires)

Adhérent M. Mme Mlle

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Pays
 Tél. personnel
 Tél. portable
 Tél. prof.
 e-mail :
 Né(e) le
 à Dép./Pays

Co-adhérent le cas échéant M. Mme

(uniquement pour les époux mariés sous un régime communautaire et hors option PEP)

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Pays
 Tél. personnel
 Tél. portable
 Tél. prof.
 e-mail :
 Né(e) le
 à Dép./Pays

Profession *(si retraité ou inactif, ancienne fonction exercée)*
 Secteur d'activité
 Situation de famille
 célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) PACSé(e)
 Si marié(e), régime matrimonial
 Nom et prénom de l'époux (épouse) *(suivi du nom de jeune fille)*

Profession *(si retraité ou inactif, ancienne fonction exercée)*
 Secteur d'activité

pièce d'identité en cours de validité (loi du 12/07/90 sur le blanchiment des capitaux)
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 nature et n°

pièce d'identité en cours de validité (loi du 12/07/90 sur le blanchiment des capitaux)
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 nature et n°

A renseigner uniquement en cas de co-adhésion

Dénouement Au 1^{er} décès Au 2^{ème} décès *(uniquement pour les époux mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant)*

Origine des fonds Si fonds propres, clause de réemploi OUI NON

Demande d'adhésion

Je demande à adhérer,
 - à l'UFEP (Union Française d'Épargne et de Prévoyance, association loi 1901) moyennant un droit d'admission de 10 €,
 - au contrat collectif Cardif Multi-Plus 3 souscrit par l'UFEP auprès de Cardif Assurance Vie pour une durée de ans (en années pleines, entre 8 et 30 ans), à défaut 30 ans.

Modalités des versements

Je souhaite effectuer :

un versement initial d'un montant de _____ € (minimum 1 500 € dans le cadre de la Gestion libre)
(minimum 50 000 € dans le cadre de l'option Mandat d'arbitrage)

et/ou

des versements réguliers
d'un montant de + _____ € par mois* trimestre semestre an
(minimum 75 €) (minimum 225 €) (minimum 450 €) (minimum 750 €)

Je verse mon droit d'admission de 10 € à l'UFEP + _____ 10 €

montant total du versement = _____ € (à régler par chèque bancaire ou postal libellé **exclusivement** à l'ordre de **Cardif**)

Mes versements réguliers suivants seront prélevés automatiquement sur mon compte bancaire ou postal dont les références figurent sur l'autorisation de prélèvements ci-jointe que j'ai complétée. Je pourrai à tout moment effectuer des versements complémentaires d'un montant minimum de 750 €.

**Les versements réguliers mensuels ne sont pas disponibles dans le cadre de l'option Mandat d'arbitrage.*

Répartition des versements

Je choisis la Gestion libre

Je demande que mon versement initial et mes versements ultérieurs soient répartis comme indiqué ci-après. La liste des supports éligibles à mon contrat est spécifiée dans l'annexe à la Notice.

Les codes ISIN et les libellés des unités de compte doivent impérativement être renseignés.

Si le total de la répartition est inférieur à 100%, la part représentant le complément est affectée au fonds en euros.

Dans un souci de diversification, nous vous recommandons de ne pas dépasser 25% par unité de compte dans les classes "Tonique" et "Offensif".

Vous pouvez répartir vos versements entre les trois classes d'unités de compte suivante :

"Modéré" (M) avec une orientation de gestion prudente et un rendement limité compte tenu d'une prise de risque très réduite.

"Tonique" (T) avec une orientation de gestion équilibrée, à tendance dynamique.

"Offensif" (O) une orientation de gestion offensive avec une volatilité très élevée.

UNITÉS DE COMPTE		Libellés	Versement initial	Versements réguliers
Offensif				
Code ISIN				
Tonique				
Code ISIN				
Modéré				
Code ISIN				
FONDS EN EUROS				
TOTAL			100%	100%

** Choix limité aux unités de compte disponibles sur les contrats.*

Je choisis l'option Mandat d'arbitrage

Le Mandat d'Arbitrage est accessible **uniquement** au sein de Cardif Multi-Plus 3.

Mon versement initial et mes versements réguliers seront affectés temporairement à l'unité de compte Cardif Monétaire 2, jusqu'à la mise en oeuvre du Mandat d'arbitrage.

Je reporte l'objectif de gestion choisi dans le Mandat d'arbitrage

Objectif Régulier Objectif Équilibre Objectif Offensif Objectif Patrimoine

En cas d'annulation de l'option Mandat d'arbitrage, mon versement initial et mes versements réguliers resteront affectés à l'unité de compte Cardif Monétaire 2.

Bénéficiaires

Au terme de mon adhésion au contrat Cardif Multi-Plus 3, la valeur de rachat me sera versée à ma demande.

En cas de décès avant le terme de mon adhésion et à défaut de désignation valable à la date du décès, les capitaux seront versés à mon conjoint à la date du décès, à défaut à mes enfants vivants ou représentés, à défaut à mes héritiers.

Pour la co-adhésion avec dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-adhérents, les capitaux décès seront versés au co-adhérent survivant à la date du décès, à défaut aux enfants vivants ou représentés des co-adhérents, à défaut aux héritiers des co-adhérents.

Pour la co-adhésion avec dénouement au 2^{ème} décès : en cas de décès du dernier co-adhérent, les capitaux décès seront versés aux enfants vivants ou représentés des co-adhérents, à défaut aux héritiers des co-adhérents.

1 - Je désigne ci-dessous le(s) bénéficiaire(s) suivant(s), à défaut mes héritiers. Indiquer les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, noms de jeune fille, adresses et parts :

2 - J'opte pour une clause bénéficiaire déposée chez un notaire :

Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la (les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire déposée chez Maître (nom, prénom, code postal de l'étude), à défaut à mes héritiers.

3 - Pour toute autre désignation, joindre une lettre datée et signée de l'adhérent, annexée au présent document.

En cas de démembrement, remplir les annexes "bénéficiaires" correspondantes.

Signature

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la Notice, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs. Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif en cas de mise en commun de moyens ou en vue de la présentation des produits et services gérés par ces sociétés, sauf si vous vous y opposez. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au service Relations Clientèles - Gestion Épargne - 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, préalablement à mon adhésion, de la Notice du contrat Cardif Multi-Plus 3, ainsi que pour chaque unité de compte choisie lors de mon adhésion : des caractéristiques principales ou du prospectus simplifié.

En choisissant l'option Mandat d'arbitrage, je reconnais avoir reçu les dispositions du Mandat d'arbitrage et ses annexes, ainsi qu'un modèle de lettre de renonciation au Mandat d'arbitrage.

J'atteste que je n'ai pas la nationalité et ne suis pas né(e) sur le territoire des États-Unis d'Amérique et que je ne suis pas détenteur(trice) d'une carte verte.

Je peux renoncer à mon adhésion au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du présent Bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 4 rue des Frères Caudron 92858 Rueil Malmaison Cedex. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre de renonciation inclus à l'article 4 de la Notice. Toutefois, si je n'ai pas reçu le Tableau des valeurs de rachat minimales personnalisées correspondant à la part du versement à l'adhésion affectée, le cas échéant, au fonds en euros, avant la signature du Bulletin d'adhésion, je peux renoncer à mon adhésion au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception dudit Tableau figurant dans l'attestation d'adhésion adressée par Cardif, et être remboursé intégralement.

Signature de l'adhérent*
ou du(des) représentant(s) légal(aux)
précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du co-adhérent* (le cas échéant)
précédée de la mention "lu et approuvé"

A _____

Le _____

* En cas de co-adhésion, les adhérents déclarent être bien informés que l'ensemble des opérations (désignation du (des) bénéficiaire(s), rachats, avances, sortie en rente, mandat d'arbitrage) liées à ce contrat d'assurance vie est soumis à leur co-signature.

Vous recevrez votre attestation d'adhésion au présent contrat au plus tard dans les 3 semaines à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Intermédiaires en assurance

Le contrat Cardif Multi-Plus 3 est distribué par des intermédiaires en assurance, dont l'activité est réglementée par les articles L 511-1 et suivants du Code des assurances.

Les intermédiaires en assurance doivent être immatriculés au registre des intermédiaires en assurance, tenu par l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS), dont le siège social est situé : 1, rue Jules-Lefebvre - 75 009 Paris. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.orias.fr.

En application des dispositions de l'article R 520-1 du Code des assurances, toute information spécifique relative à votre intermédiaire en assurance vous sera directement communiquée par celui-ci.

Vous pouvez vous adresser à votre intermédiaire en assurance en cas de contestation relative à son activité d'intermédiation en assurance.

Conformément à l'article L 310-12 du Code des assurances, l'intermédiaire en assurance est soumis, de par sa qualité, au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), située 61, rue Taitbout - 75 009 Paris.

N° de client Cardif

UFEP : Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
 Siège social : 29, rue La Pérouse - 75116 Paris
CARDIF Assurance Vie : Entreprise régie par le Code des assurances
 S.A. au capital de 490 824 112 € - 732 028 154 RCS Paris
 Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16
 Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex
 Tél. 01 41 42 83 00
 Autorité de Contrôle des Assurances
 et des Mutuelles 61, rue Taitbout - 75009 Paris

Cardif Multi-Plus 3

Contrat collectif d'assurance sur la vie en euros et en unités de compte

Références du correspondant Cardif

Nom Numéro
 Adresse Code Postal

Identité de l'adhérent (données obligatoires)

Adhérent M. Mme Mlle

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Pays
 Tél. personnel
 Tél. portable
 Tél. prof.
 e-mail :
 Né(e) le
 à Dép./Pays

Co-adhérent le cas échéant M. Mme
(uniquement pour les époux mariés sous un régime communautaire et hors option PEP)

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Pays
 Tél. personnel
 Tél. portable
 Tél. prof.
 e-mail :
 Né(e) le
 à Dép./Pays

Profession *(si retraité ou inactif, ancienne fonction exercée)*
 Secteur d'activité
 Situation de famille
 célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) PACSé(e)
 Si marié(e), régime matrimonial
 Nom et prénom de l'époux (épouse) *(suivi du nom de jeune fille)*

Profession *(si retraité ou inactif, ancienne fonction exercée)*
 Secteur d'activité

pièce d'identité en cours de validité (loi du 12/07/90 sur le blanchiment des capitaux)
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 nature et n°

pièce d'identité en cours de validité (loi du 12/07/90 sur le blanchiment des capitaux)
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 nature et n°

A renseigner uniquement en cas de co-adhésion

Dénouement Au 1^{er} décès Au 2^{ème} décès *(uniquement pour les époux mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant)*
 Origine des fonds Si fonds propres, clause de réemploi OUI NON

Demande d'adhésion

Je demande à adhérer,
 - à l'UFEP (Union Française d'Épargne et de Prévoyance, association loi 1901) moyennant un droit d'admission de 10 €,
 - au contrat collectif Cardif Multi-Plus 3 souscrit par l'UFEP auprès de Cardif Assurance Vie pour une durée de ans (en années pleines, entre 8 et 30 ans), à défaut 30 ans.

Modalités des versements

Je souhaite effectuer :

un versement initial d'un montant de _____ € (minimum 1 500 € dans le cadre de la Gestion libre)
(minimum 50 000 € dans le cadre de l'option Mandat d'arbitrage)

et/ou

des versements réguliers
d'un montant de + _____ € par mois* trimestre semestre an
(minimum 75 €) (minimum 225 €) (minimum 450 €) (minimum 750 €)

Je verse mon droit d'admission de 10 € à l'UFEP + _____ 10 €

montant total du versement = _____ € (à régler par chèque bancaire ou postal libellé **exclusivement** à l'ordre de **Cardif**)

Mes versements réguliers suivants seront prélevés automatiquement sur mon compte bancaire ou postal dont les références figurent sur l'autorisation de prélèvements ci-jointe que j'ai complétée. Je pourrai à tout moment effectuer des versements complémentaires d'un montant minimum de 750 €.

**Les versements réguliers mensuels ne sont pas disponibles dans le cadre de l'option Mandat d'arbitrage.*

Répartition des versements

Je choisis la Gestion libre

Je demande que mon versement initial et mes versements ultérieurs soient répartis comme indiqué ci-après. La liste des supports éligibles à mon contrat est spécifiée dans l'annexe à la Notice.

Les codes ISIN et les libellés des unités de compte doivent impérativement être renseignés.

Si le total de la répartition est inférieur à 100%, la part représentant le complément est affectée au fonds en euros.

Dans un souci de diversification, nous vous recommandons de ne pas dépasser 25% par unité de compte dans les classes "Tonique" et "Offensif".

Vous pouvez répartir vos versements entre les trois classes d'unités de compte suivante :

"Modéré" (M) avec une orientation de gestion prudente et un rendement limité compte tenu d'une prise de risque très réduite.

"Tonique" (T) avec une orientation de gestion équilibrée, à tendance dynamique.

"Offensif" (O) une orientation de gestion offensive avec une volatilité très élevée.

UNITÉS DE COMPTE		Libellés	Versement initial	Versements réguliers
Offensif				
Code ISIN				
Tonique				
Code ISIN				
Modéré				
Code ISIN				
FONDS EN EUROS				
TOTAL			100%	100%

** Choix limité aux unités de compte disponibles sur les contrats.*

Je choisis l'option Mandat d'arbitrage

Le Mandat d'Arbitrage est accessible uniquement au sein de Cardif Multi-Plus 3.

Mon versement initial et mes versements réguliers seront affectés temporairement à l'unité de compte Cardif Monétaire 2, jusqu'à la mise en oeuvre du Mandat d'arbitrage.

Je reporte l'objectif de gestion choisi dans le Mandat d'arbitrage

Objectif Régulier Objectif Équilibre Objectif Offensif Objectif Patrimoine

En cas d'annulation de l'option Mandat d'arbitrage, mon versement initial et mes versements réguliers resteront affectés à l'unité de compte Cardif Monétaire 2.

Bénéficiaires

Au terme de mon adhésion au contrat Cardif Multi-Plus 3, la valeur de rachat me sera versée à ma demande.

En cas de décès avant le terme de mon adhésion et à défaut de désignation valable à la date du décès, les capitaux seront versés à mon conjoint à la date du décès, à défaut à mes enfants vivants ou représentés, à défaut à mes héritiers.

Pour la co-adhésion avec dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-adhérents, les capitaux décès seront versés au co-adhérent survivant à la date du décès, à défaut aux enfants vivants ou représentés des co-adhérents, à défaut aux héritiers des co-adhérents.

Pour la co-adhésion avec dénouement au 2^{ème} décès : en cas de décès du dernier co-adhérent, les capitaux décès seront versés aux enfants vivants ou représentés des co-adhérents, à défaut aux héritiers des co-adhérents.

1 - Je désigne ci-dessous le(s) bénéficiaire(s) suivant(s), à défaut mes héritiers. Indiquer les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, noms de jeune fille, adresses et parts :

2 - J'opte pour une clause bénéficiaire déposée chez un notaire :

Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la (les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire déposée chez Maître (nom, prénom, code postal de l'étude), à défaut à mes héritiers.

3 - Pour toute autre désignation, joindre une lettre datée et signée de l'adhérent, annexée au présent document.

En cas de démembrement, remplir les annexes "bénéficiaires" correspondantes.

Signature

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la Notice, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs. Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif en cas de mise en commun de moyens ou en vue de la présentation des produits et services gérés par ces sociétés, sauf si vous vous y opposez. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au service Relations Clientèles - Gestion Épargne - 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, préalablement à mon adhésion, de la Notice du contrat Cardif Multi-Plus 3, ainsi que pour chaque unité de compte choisie lors de mon adhésion : des caractéristiques principales ou du prospectus simplifié.

En choisissant l'option Mandat d'arbitrage, je reconnais avoir reçu les dispositions du Mandat d'arbitrage et ses annexes, ainsi qu'un modèle de lettre de renonciation au Mandat d'arbitrage.

J'atteste que je n'ai pas la nationalité et ne suis pas né(e) sur le territoire des États-Unis d'Amérique et que je ne suis pas détenteur(trice) d'une carte verte.

Je peux renoncer à mon adhésion au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du présent Bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 4 rue des Frères Caudron 92858 Rueil Malmaison Cedex. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre de renonciation inclus à l'article 4 de la Notice. Toutefois, si je n'ai pas reçu le Tableau des valeurs de rachat minimales personnalisées correspondant à la part du versement à l'adhésion affectée, le cas échéant, au fonds en euros, avant la signature du Bulletin d'adhésion, je peux renoncer à mon adhésion au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception dudit Tableau figurant dans l'attestation d'adhésion adressée par Cardif, et être remboursé intégralement.

Signature de l'adhérent*
ou du(des) représentant(s) légal(aux)
précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du co-adhérent* (le cas échéant)
précédée de la mention "lu et approuvé"

A _____

Le _____

* En cas de co-adhésion, les adhérents déclarent être bien informés que l'ensemble des opérations (désignation du (des) bénéficiaire(s), rachats, avances, sortie en rente, mandat d'arbitrage) liées à ce contrat d'assurance vie est soumis à leur co-signature.

Vous recevrez votre attestation d'adhésion au présent contrat au plus tard dans les 3 semaines à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Intermédiaires en assurance

Le contrat Cardif Multi-Plus 3 est distribué par des intermédiaires en assurance, dont l'activité est réglementée par les articles L 511-1 et suivants du Code des assurances.

Les intermédiaires en assurance doivent être immatriculés au registre des intermédiaires en assurance, tenu par l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS), dont le siège social est situé : 1, rue Jules-Lefebvre - 75 009 Paris. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.orias.fr.

En application des dispositions de l'article R 520-1 du Code des assurances, toute information spécifique relative à votre intermédiaire en assurance vous sera directement communiquée par celui-ci.

Vous pouvez vous adresser à votre intermédiaire en assurance en cas de contestation relative à son activité d'intermédiation en assurance.

Conformément à l'article L 310-12 du Code des assurances, l'intermédiaire en assurance est soumis, de par sa qualité, au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), située 61, rue Taitbout - 75 009 Paris.



Cardif Multi-Plus 3

BULLETIN D'ADHÉSION



CARDIF
Une société de BNP PARIBAS

CARDIF Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des assurances
S.A. au capital de 490 824 112 € - 732 028 154 RCS Paris - Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16
Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex - Tél. 01 41 42 83 00
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout - 75009 Paris

